

MISE EN PLACE DE MÉCANISMES ET D'INSTITUTIONS DE PROMOTION DU DÉSARMEMENT NUCLÉAIRE

« Les parlementaires et les parlements ont un rôle clé à jouer dans le succès du désarmement et de la non-prolifération. Les parlements accompagnent l'application des traités et accords mondiaux et concourent ainsi à l'état de droit et au respect des engagements pris. [...] A cette fin, les parlements peuvent établir les structures institutionnelles d'appui à l'élaboration des mesures concrètes nécessaires. »

Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU, Lettre à tous les parlements, février 2010

Pour réussir à mettre en place et à préserver un monde exempt d'armes nucléaires, il faudra nécessairement établir des structures institutionnelles pour garantir l'élimination des armes nucléaires et empêcher toute prolifération et tout réarmement. Il faudra que ces structures définissent et orientent le processus de désarmement tout en comprenant des systèmes de vérification et des garanties fiables, ainsi que des mécanismes efficaces d'application et de garantie de conformité.

Aux niveaux national, régional et international, il existe déjà des institutions qui facilitent les avancées en matière de non-prolifération et de désarmement nucléaires.

A l'échelon national, ces institutions permettent de définir, de concevoir et de mettre en œuvre des politiques d'appui à la non-prolifération et au désarmement, de sensibiliser et d'informer la population sur ces questions et de soutenir les efforts déployés par l'État pour remplir ses obligations internationales. Les parlements ont un rôle essentiel dans la mise en place d'instances, de responsables ou d'organes ayant des mandats liés au désarmement. Aux plans régional et international, les institutions

contribuent à la création d'une structure sécuritaire mondiale chargée de traiter les très nombreuses questions liées à la non-prolifération et au désarmement nucléaires. Elles canalisent la volonté politique, facilitent les actions coordonnées, favorisent la coopération et le partenariat, veillent à la mise en œuvre et à l'application des accords internationaux. Les parlementaires ont un rôle central à jouer en appuyant les institutions existantes et en veillant à leur bon fonctionnement.

De même, les parlementaires ont un rôle essentiel à jouer dans la création des institutions supplémentaires qui seront nécessaires pour établir durablement un monde exempt d'armes nucléaires. Le modèle de convention sur les armes nucléaires décrit les exigences institutionnelles nécessaires pour établir durablement un monde exempt d'armes nucléaires sous un contrôle international strict et efficace. Ces exigences concernent en particulier : le suivi et la vérification des étapes du désarmement, les mesures de protection de l'environnement en rapport avec la destruction des armes et le stockage des matières nucléaires, la réglementation des matières et technologies à double usage, les mécanismes de résolution des requêtes et litiges soulevés par la réalisation des obligations de désarmement, l'élaboration de mécanismes adaptés de responsabilité individuelle (mesures pénales et protection des personnes qui signalent des manquements notamment), l'élaboration de procédures et de mécanismes d'application adaptés, les programmes d'éducation sociétale et de sensibilisation au régime d'abolition des armes nucléaires afin de garantir le soutien des générations futures (cf. **Annexe VII. Modèle de convention relative aux armes nucléaires**).

S'agissant des processus internationaux liés au désarmement nucléaire, le rôle des parlementaires est de plus en plus actif et direct. Les parlementaires demandent de plus en plus souvent à faire partie des délégations nationales se rendant à de grandes conférences internationales. Ils suivent et supervisent avec la plus grande attention le respect des engagements internationaux et demandent à l'exécutif de rendre des comptes sur l'exécution de leur mandat de négociation et les actions de suivi.

Dans des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies (très récemment dans les résolutions A/RES/65/123 et A/RES/66/132,¹⁸⁹ les États membres de l'ONU se sont déclarés favorables à la présence de législateurs dans les délégations nationales participant à de grandes réunions et manifestations de l'ONU et se sont engagés à renouveler cette

pratique de manière plus systématique. Par ailleurs, l'Assemblée générale s'engage à « travailler régulièrement avec l'UIP afin d'introduire un **composante parlementaire** dans les grands processus internationaux ». A cette fin, on pourra, par exemple, organiser des réunions de parlementaires à l'occasion d'importantes conférences de l'ONU (Conférence d'examen du TNP notamment), utiliser les forums existants comme l'Audition parlementaire annuelle à l'ONU ou renforcer la coopération entre les organisations parlementaires, régionales, etc.

Bonnes pratiques

TOUS LES ÉTATS

Exemples

A. États-Unis : Agence de maîtrise des armes et du désarmement

Une voix indépendante en faveur de la maîtrise des armes

B. Sous-commission du Bundestag sur le désarmement, la maîtrise des armes et la non-prolifération

Un organe parlementaire se penche sur les différents moyens d'œuvrer en faveur de la non-prolifération et du désarmement

C. Ministère néo-zélandais du Désarmement et de la maîtrise des armes

Une institutionnalisation exemplaire de l'engagement de désarmement nucléaire

D. Participation active des parlementaires aux forums internationaux

Donner une perspective parlementaire aux efforts multilatéraux en faveur du désarmement nucléaire

A

États-Unis : Agence de la maîtrise des armes et du désarmement

Une voix indépendante en faveur de la maîtrise des armes

L'Agence américaine de la maîtrise des armes et du désarmement est un organisme public indépendant créé par la loi sur la maîtrise des armes et le désarmement (75 Stat. 631)¹⁹⁰ présentée en 1961 par le Président

John F. Kennedy, qui avait pris conscience de la menace sans précédent que représentait pour la communauté internationale la course aux armements nucléaires entre les États-Unis et l'Union soviétique.

Parmi les tâches attribuées à cette Agence figurait la recherche sur la maîtrise des armements, l'information du public ainsi que la planification, la négociation et la vérification des traités sur la maîtrise des armes et le désarmement. A ce titre, l'Agence a veillé à l'intégration de la maîtrise des armes et du désarmement dans l'évolution de la politique nationale de sécurité des États-Unis.

L'Agence a joué un rôle central dans la négociation et la conclusion d'accords bilatéraux et multilatéraux sur la maîtrise des armes et le désarmement, notamment le traité FNI, START I, le Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires, la Convention sur les armes biologiques et le TNP.

L'Agence a été supprimée en 1997 ; le Département d'État a repris ses fonctions (et ses employés). La disparition de cet organe indépendant a suscité des inquiétudes parmi les défenseurs de la maîtrise des armes. Ces derniers craignaient en effet que les grands objectifs de non-prolifération et de désarmement ne disparaissent des priorités, les fonctionnaires des affaires étrangères étant davantage préoccupés par les relations avec les États-clients et par la réalisation des objectifs tactiques de la politique étrangère.

Ces craintes ont été partiellement apaisées par la création de postes de haut niveau au Département d'État, notamment celui de Représentant spécial du Président pour la non-prolifération nucléaire et celui de Sous-secrétaire d'État à la maîtrise des armes et à la sécurité internationale. Ces postes semblent néanmoins plus exposés aux impératifs politiques du gouvernement en place et les personnes qui les occupent ont moins de latitude pour faire progresser une politique non partisane qu'un organe autonome ou une agence indépendante telle qu'elle existait auparavant.

B**Sous-commission du Bundestag sur le désarmement,
la maîtrise des armes et la non-prolifération****Un organe parlementaire se penche sur les différents
moyens d'œuvrer en faveur de la non-prolifération
et du désarmement**

En Allemagne, la Sous-commission du Bundestag sur le désarmement, la maîtrise des armes et la non-prolifération a été créée à la fin des années 60 sous la forme d'une sous-commission de la Commission des Affaires étrangères. Cette sous-commission comprend également des membres de la Commission de la Défense.¹⁹¹ Elle se réunit régulièrement pour discuter des évolutions politiques en matière de non-prolifération et de désarmement et aborder des questions de long terme telles que l'objectif d'un monde sans armes nucléaires.

Parmi les points à l'ordre du jour de la sous-commission, citons l'application de l'interdiction planétaire des armes à sous-munitions, des mines antipersonnel et des armes biologiques et chimiques, la promotion de la maîtrise des armes classiques en Europe et l'examen des mesures d'appui au désarmement nucléaire. Dans ce contexte, la sous-commission a étudié des solutions de retrait des quelque vingt armes nucléaires tactiques américaines qui seraient encore stationnées sur la base aérienne de Büchel. Cette étude a débouché en 2005 et 2006 sur la présentation au Bundestag d'appels des parlementaires en faveur du retrait de ces armes nucléaires tactiques.

En décembre 2008, la sous-commission a organisé des auditions à propos de la proposition de convention sur les armes nucléaires, en utilisant le modèle de convention (voir à ce propos le **Chapitre 10. Négociations en vue d'un traité ou d'une série d'accords sur les armes nucléaires**).

C**Ministère néo-zélandais du Désarmement et de la maîtrise
des armes****Une institutionnalisation exemplaire de l'engagement de
désarmement nucléaire**

La Loi néo-zélandaise de 1987 sur la Zone dénucléarisée, la limitation des armes et le désarmement (voir à ce propos le **Chapitre 9. Lois et règles : vers le non-emploi et l'interdiction**) a créé un Comité consultatif

public sur le désarmement et la maîtrise des armes (Public Advisory Committee on Disarmament and Arms Control, PACDAC), présidé par un ministre, le Ministre du Désarmement et de la maîtrise des armes.¹⁹²

L'existence d'un portefeuille ministériel du désarmement et de la maîtrise des armes est une première mondiale qui a contribué à faciliter l'action à un haut niveau, a dopé les initiatives diplomatiques et permis l'établissement de relations de coopération très productives avec la société civile.

Parmi les réalisations de ce nouveau ministère, il convient de noter son rôle de leader dans la Coalition pour un nouvel ordre du jour (composée de sept pays qui collaborent au niveau ministériel pour faire avancer le désarmement nucléaire), la promotion de la levée de l'état d'alerte de tous les systèmes d'armements nucléaires (notamment par le biais d'une résolution de l'ONU sur le sujet) ainsi que sa contribution à l'établissement et à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction des mines et de la Convention de 2008 sur les armes à sous-munitions, sans oublier l'adoption du TICE.

D **Participation active des parlementaires
aux forums internationaux**
**Donner une perspective parlementaire aux efforts
multilatéraux en faveur du désarmement nucléaire**

Au fil des années, l'UIP et le réseau PNND ont organisé diverses réunions et manifestations à l'occasion de grandes rencontres internationales sur le désarmement (Commission de l'Assemblée générale annuelle des Nations Unies sur le désarmement et la sécurité internationale, Comités préparatoires et Conférences d'examen du TNP), de manière à sensibiliser et engager les parlementaires dans ces efforts.

Au cours de la Conférence d'examen du TNP de 2010, l'UIP et le PNND ont organisé conjointement une réunion parlementaire à l'intention des législateurs qui s'étaient joints aux délégations nationales se rendant à la conférence principale des Nations Unies. La réunion-débat UIP-PNND qui s'est tenue le jour suivant a contribué à ajouter une dimension parlementaire à l'élan mondial en faveur de l'élimination des armes nucléaires.¹⁹³

Des réunions de ce type fournissent aux législateurs l'occasion de s'impliquer dans les efforts multilatéraux de désarmement, d'évaluer les avancées réalisées dans le sillage de la résolution de 2009 de l'UIP sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires, de prendre connaissance des bonnes pratiques qui existent, des problèmes qui subsistent et des ouvertures qui s'annoncent.



Recommandations à l'intention des parlementaires

- Étudier les possibilités de création d'un organe parlementaire chargé d'examiner l'avancement des efforts du gouvernement en faveur de la non-prolifération et du désarmement nucléaires, d'observer les évolutions à l'échelle internationale et de débattre des questions essentielles.
- Œuvrer, avec le gouvernement, à la création d'une institution indépendante chargée de formuler et de proposer des mesures de promotion de la non-prolifération et du désarmement nucléaires, à l'échelon national et international.
- Appeler le gouvernement à s'engager aux côtés des institutions internationales de désarmement, à épauler ces institutions et à étudier les différentes possibilités de création de nouvelles institutions spécifiquement chargées d'œuvrer en faveur du désarmement.
- Demander la participation de parlementaires aux délégations nationales se rendant aux grandes conférences du domaine de la non-prolifération et du désarmement nucléaires.
- S'engager activement dans la diplomatie parlementaire et assister aux réunions organisées sur le sujet par l'UIP, le réseau PNND, les organisations parlementaires régionales, etc.